



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce
Sous-rubrique: Nouvelle inscription
Date de publication: SHAB - 05.03.2019
Numéro de publication: HR01-1004580907
Canton: GE

Entité de publication:
Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Nouvelles entrées LEMAN RENOVATION CARRELAGE Sàrl, Plan-les-Ouates

LEMAN RENOVATION CARRELAGE Sàrl
Chemin de l'Abérieu 45
1228 Plan-les-Ouates

Registre responsable: Registre du commerce du Canton de Genève

Forme juridique: Société à responsabilité limitée (SARL)

IDE: CHE179366855

Siège: Plan-les-Ouates

Objectif

exploitation d'une entreprise générale du bâtiment, génie civil, travaux publics, travaux hydrauliques, démolition, construction, parcs et jardins, piscines, achats et ventes de biens et toute activité se rapportant au but poursuivi par l'entreprise (cf. statuts pour but complet).

Révision:

Renonciation à la révision

LEMAN RENOVATION CARRELAGE Sàrl, à Plan-les-Ouates, Chemin de l'Abérieu 45, 1228 Plan-les-Ouates, CHE-179.366.855. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 13.02.2019. But: exploitation d'une entreprise générale du bâtiment, génie civil, travaux publics, travaux hydrauliques, démolition, construction, parcs et jardins, piscines, achats et ventes de biens et toute activité se rapportant au but poursuivi par l'entreprise (cf. statuts pour but complet). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital: CHF 20'000. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux associés: par écrit ou par courriel. Associé-gérant: Kabashi Visar, du Kosovo, à Plan-les-Ouates, pour 20 parts de CHF 1'000 avec signature individuelle. Selon déclaration du 13.02.2019, il est renoncé à un contrôle restreint.

L'entité juridique mentionnée a été inscrite au registre du commerce et jouit de la capacité juridique.

Publication selon les art. 9 et 35 ORC.

Registre journalier no 4183 du 28.02.2019